

AFFAIRE N° 14. - Construction de 5 classes économiques au CHAUDRON ( TERRAIN RAMASSAMY ) - Approbation du programme établi - Demande de subvention auprès du MINISTERE de l'EDUCATION NATIONALE - Demande d'emprunt auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE - Inscription d'un crédit de 1 % du coût de la construction au budget communal - Désignation de l'architecte - Prévision du financement des 4/10 des honoraires de l'homme de l'art.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Préfet m'a fait parvenir le programme pédagogique relatif à la réalisation de 5 classes économiques au CHAUDRON (terrain RAMASSAMY).

Inscrites sur la liste d'urgence 1972, ces 5 classes viennent en extension de 5 classes récemment construites par la S.B.T.P.C., et permettront de scolariser presque tous les enfants de ce secteur.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- D'approuver le programme établi et d'autoriser la réalisation de cette opération ;

- de m'autoriser à solliciter du MINISTERE de l'EDUCATION NATIONALE une subvention de 4 500 000 Francs CFA ;

- de m'autoriser à solliciter de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE, un emprunt de 2 000 000 Francs CFA qui permettra de couvrir partiellement la participation communale ;

- de m'autoriser à inscrire au chapitre 932 - article 6 312 du budget supplémentaire de 1972 pendant une période de 30 ans, au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1 % du coût de la construction.;

- de m'autoriser à passer avec le CABINET PARASKEVOPOULOS un contrat d'honoraires pour l'étude des dossiers et la surveillance des travaux de construction de ces classes ;